



# LE CIAP DU PAH MAISON RIBOT

NOTE DE CADRAGE

# 1. PREAMBULE



## LE CADRE EUROPEEN

«Le patrimoine d'une cité ou d'un territoire est plus que la simple collection des biens mobiliers et immobiliers rassemblés en ce lieu au long de nombreux siècles. Le patrimoine, c'est aussi le récit mouvant par lequel, génération après génération, une population donne du sens à ce qui la distingue de toute autre, comme à ce qui l'unit au reste de la communauté humaine. Le patrimoine c'est encore la trace des métissages successifs qui ont forgé le caractère unique de chaque cité. C'est aussi la somme des regards que posent les humains sur cet élément irremplaçable de leur patrimoine commun» (préambule à la charte européenne des villes et territoires de culture, association européenne AVEC).

Le patrimoine culturel constitue donc «un ensemble de ressources héritées du passé que des personnes considèrent par-delà le régime de propriété des biens, comme un reflet et une expression de leurs valeurs, croyances,

savoirs et traditions en continuelle évolution. Une communauté patrimoniale se compose de personnes qui attachent de la valeur à des aspects spécifiques du patrimoine culturel qu'elles souhaitent, dans le cadre de l'action publique, maintenir et transmettre aux générations futures» (convention de Faro).

Il importe donc «de transmettre un système de références culturelles aux générations futures, d'améliorer le cadre de vie urbain et rural et favoriser par la même occasion le développement économique, social et culturel des états et des régions ». Il est nécessaire de « valoriser la conservation du patrimoine architectural dans l'opinion publique aussi bien en tant qu'élément d'identité culturelle que comme source d'inspiration et de créativité pour les générations présentes et futures » (convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe). La conservation du patrimoine culturel et son utilisation durable ont comme but le développement humain et la qualité de vie. Le patrimoine culturel a donc une

valeur pour la société en tant que ressource de développement durable et de qualité de vie dans une société en perpétuelle évolution. Les politiques du patrimoine doivent traiter équitablement tous les patrimoines culturels et promeuvent ainsi le dialogue entre les cultures et les religions. En effet, le patrimoine culturel contribue à l'édification d'une société pacifique et démocratique et joue un rôle dans le processus de développement durable et de promotion de la diversité culturelle. Elles doivent également prendre des mesures pour améliorer l'accès au patrimoine, en particulier auprès des jeunes et des personnes défavorisées, en vue de la sensibilisation à sa valeur, à la nécessité de l'entretenir et de le préserver, et aux bénéfices qu'on peut en tirer (convention de Faro).

Ceci implique la reconnaissance d'une responsabilité individuelle et collective vis-à-vis de ce patrimoine. Toute personne a le droit de s'impliquer dans le patrimoine culturel de son choix, aussi bien dans le processus continu de sa définition que dans sa gestion. Il s'agit de renforcer la cohésion sociale en favorisant le sentiment de responsabilité partagée envers l'espace de vie commun, d'encourager chacun à participer au processus d'identification, d'étude, d'interprétation, de protection, de conservation et de présentation du patrimoine culturel, et à la réflexion et au débat public sur les chances et les enjeux du patrimoine culturel, et de respecter et encourager les initiatives bénévoles complémentaires à la mission des pouvoirs publics. Ces organisations bénévoles sont en effet à la fois des partenaires d'intervention et des facteurs de critique constructive des politiques du patrimoine culturel (convention de Faro).

## LE LABEL VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

En France, les territoires ayant pris conscience de cette importance du patrimoine culturel et qui adhèrent à ces valeurs et objectifs partagés ont la possibilité de mener leur politique patrimoniale dans le cadre du label «Villes et Pays d'art et d'histoire» décerné par le ministère de la Culture et de la Communication, après avis du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire. Les Villes et Pays d'art et

d'histoire constituent un réseau national. Aujourd'hui le réseau compte cent quatre-vingt-un Villes et Pays d'art et d'histoire qui bénéficient de ce label. En région Nord-Pas-de-Calais, le réseau comprend les villes de Boulogne/mer, Cambrai, Lille et Roubaix ainsi que le Pays de Lens-Liévin et le Pays de Saint-Omer.

Le label qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie.

Cet engagement s'inscrit dans une perspective de développement culturel, social et économique et répond à l'objectif suivant : assurer la transmission aux générations futures des témoins de l'histoire et du cadre de vie par une démarche de responsabilisation collective.

La médiation de l'architecture et du patrimoine, outil de développement durable, intègre la construction des projets urbanistiques et architecturaux d'aujourd'hui dans une conscience de continuité, impliquant fortement la communauté et chacun des citoyens qui la composent vis-à-vis de la société actuelle et future.

Le projet culturel «Ville ou Pays d'art et d'histoire » associe dans sa démarche tous les éléments - patrimoine naturel et paysager, architectural, urbain et mobilier, patrimoine technique et ethnologique - qui contribuent au processus identitaire d'un territoire en associant les citoyens et en impliquant les acteurs qui participent à la qualité architecturale et paysagère du cadre de vie.

Les Villes et Pays d'art et d'histoire s'engagent à développer une politique culturelle et touristique à partir du patrimoine, articulée avec les équipements culturels, qui se décline notamment en :

- sensibilisation des habitants et des professionnels à leur environnement

et à la qualité architecturale, urbaine et paysagère,

- présentation du patrimoine dans toutes ses composantes et promotion de la qualité architecturale,
- initiation du public jeune à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage et au patrimoine,
- offre au public de visites de qualité par un personnel qualifié.

Les Villes et pays d'art et d'histoire s'engagent à :

- recruter un personnel qualifié agréé par le ministère de la culture et de la communication (animateur de l'architecture et du patrimoine et guides conférenciers agréés),
- développer des actions de formation à l'intention des personnels territoriaux, des médiateurs touristiques et sociaux, des associations,
- assurer la communication et la promotion de l'architecture et du patrimoine à l'intention de publics diversifiés.

## LE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Depuis 1997, la ville de Saint-Omer était labellisée Ville d'art et d'histoire. Ce label, attribué par le Ministère de la Culture et de la Communication, distingue les territoires animés d'une réelle ambition de protection et de mise en valeur de l'architecture, des paysages et du patrimoine.

En novembre 2013, le Ministère de la Culture a validé l'extension de ce label en Pays d'art et d'histoire de Saint-Omer, constitué des communes de la Communauté d'agglomération de Saint-Omer et de la Communauté de Communes de la Morinie.

Le portage de la démarche d'extension puis le dispositif Pays d'art et d'histoire ont été confiés à l'agence d'urbanisme qui, forte de 40 ans d'expérience, est l'outil d'ingénierie des intercommunalités du Pays de Saint-Omer. Cette intégration permet une complémentarité sur les autres champs

de compétence de l'agence ainsi qu'une mutualisation du fonctionnement.

Le Pays d'art et d'histoire s'inscrit dans le projet global du territoire. En ciblant prioritairement ses habitants, il contribue au développement d'une politique culturelle de qualité. Il soutient l'attractivité et l'économie présentielle en préservant et valorisant le cadre de vie. Il participe au renforcement des liens entre l'urbain et le rural par une programmation sur l'ensemble du territoire.

## 2 CONTEXTE



### ELEMENTS EN ANNEXE

Le contexte historique, les caractéristiques du patrimoine et les caractéristiques actuelles du territoire sont fournis en annexe.

### LE PROJET DU CIAP, UN ENGAGEMENT DE LA CONVENTION PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, dont la mise en place est demandée par la convention «Pays d'Art et d'Histoire» signée le 28 novembre 2014 - Titre II, article 2 - est d'après le guide pratique édité par le Ministère de la Culture et de la Communication :

- pour l'EPCI, un lieu d'information et de présentation des enjeux de l'évolution architecturale, urbaine et paysagère du pays,
- pour les habitants, un lieu de rencontre et d'information sur les activités de valorisation du patrimoine et les projets urbains et paysagers,
- pour les touristes, un espace d'information donnant les clés de lecture du pays,
- pour les jeunes, un support pédagogique dans le cadre des ateliers d'architecture et du patrimoine.

Véritable lieu de ressources et de débats, le centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) est un équipement de proximité conçu de manière originale. Le CIAP développe une scénographie propre de manière à mieux faire comprendre le pays aux visiteurs, leur donner l'envie d'en connaître plus et découvrir par eux-mêmes les différents aspects évoqués de l'identité du Pays d'art et d'histoire.

Il présente une exposition permanente didactique sur l'évolution du pays et les principales caractéristiques de son

architecture et de son patrimoine. Des expositions temporaires et des conférences prenant en compte l'actualité de l'architecture et du patrimoine y sont régulièrement organisées. Il comporte également les locaux et l'équipement nécessaire à la réalisation d'ateliers pédagogiques.

Sa localisation est définie en concertation avec les services du Ministère de la Culture.

Le CIAP repose sur :

Les publics : qui sont variés (habitants, touristes, professionnels, scolaires) donc il y a complexité pour les toucher tous (niveaux de discours, modes de médiation). A cet effet, le CIAP doit être :

- un pôle ressource sur histoire et évolution du territoire pour les habitants
- un espace d'interprétation et des ateliers qui traduisent et restituent cette histoire et cette évolution du territoire
- Des débats, conférences et visites pour découvrir le territoire

Une implantation : un lieu bien desservi, accessible, dont la surface utile est suffisante pour accueillir les publics en même temps

Une scénographie : un parcours dynamique, voire ludique, des séquences claires, logiques dans le récit et une modularité des aménagements pour adaptation et renouvellement.

## INSCRIPTION DU CIAP DANS LE PROJET DE TERRITOIRE

La communauté d'agglomération de Saint-Omer et la communauté de communes de la Morinie font partie du Pays de Saint-Omer qui compte cinq intercommunalités. Depuis plusieurs années, ces deux EPCI sont associées dans la concrétisation de leurs projets d'avenir avec l'appui de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de Saint-Omer.

Confrontées comme les autres collectivités, aux mutations économiques de l'industrie, notamment

verrière, elles ont initié, avec les acteurs de l'économie, de la formation et le partenariat des institutions, une politique de diversification économique qui favorise le maintien des activités et l'installation de nouvelles entreprises et de zones d'activités adaptées. Elle mise aussi sur la recherche et le développement (création d'un pôle de compétitivité, d'un pôle R&D eau...), la formation et l'insertion, le soutien à l'artisanat et à l'agriculture.

Pour renforcer l'attractivité du territoire et renouveler son image, d'autres axes ont été développés comme l'économie sociale et solidaire, une stratégie numérique et une stratégie touristique. Ainsi, le marais audomarois a obtenu le label international Ramsar et a été désigné Réserve de Biosphère (Man and Biosphere) par l'UNESCO.

Sur le plan culturel, la ville de Saint-Omer mène une politique culturelle depuis très longtemps en raison de son caractère de ville-centre concentrant les principaux équipements (Conservatoire à Rayonnement Départemental, centre culturel, école d'art, musées).

Un nouvel équilibre se dessine aujourd'hui avec une prise en charge plus forte de la communauté d'agglomération. Avec la prise de compétence pour la construction et la gestion d'équipements culturels, en 1997, la bibliothèque de Saint-Omer lui a été transférée. Elle s'est ensuite dotée d'un centre culturel intercommunal en 2000 ainsi que d'un service culture, tourisme et communication en 2008. Plus récemment, elle a initié une politique de création de grands équipements culturels, sportifs et de loisirs dont la maison du marais ou le complexe centre aquatique/salle de spectacle et des congrès. Elle assume aussi la restauration de la chapelle des Jésuites classée Monument historique et la réhabilitation et l'extension du Conservatoire.

La communauté d'agglomération structure depuis mi 2014 une politique culturelle qui vise à étendre l'offre et les actions sur l'ensemble de son territoire. Pour ce faire, le transfert du Conservatoire à Rayonnement Départemental est en cours. Un Contrat Local d'Education Artistique est en préparation, en partenariat étroit avec la DRAC en vue d'une signature pour les trois prochaines années. Enfin, des

outils de diffusion pour le développement de la lecture publique et de la musique (opéribus) vers les zones rurales ont été expérimentés depuis cette année.

De même, la communauté de communes de la Morinie a initié une mise en réseau de quatre bibliothèques relais s'appuyant sur la BDP du département du Pas-de-Calais. Elle a par ailleurs obtenu de l'Etat l'aménagement du site archéologique national de Théroouanne tout en prenant à sa charge la création d'un pavillon d'accueil.

Le projet du CIAP s'inscrit dans la politique patrimoniale et d'aménagement du territoire :

- La politique de planification et de protection avec la réalisation du PLU intercommunal de la CASO et de 4 PLU en CCM (Ecques, Clarques, Mametz, Théroouanne) pour lesquels le Pah a réalisé le diagnostic patrimonial qui sera partagé par la population pour qu'elle s'approprie l'évolution du territoire. Ils doivent permettre la meilleure prise en compte, la protection et la valorisation du paysage, de l'architecture et du patrimoine

Le projet de secteur sauvegardé à Saint-Omer qui représente une contrainte pour la population mais aussi des aides financières et doit permettre une réappropriation de la valeur de leur patrimoine par les habitants. Parallèlement, par délibération, un périmètre de ravalement obligatoire accompagné d'une aide financière a été voté et est en attente de validation de la Préfecture.

- La politique de restauration du patrimoine très active au sein du pays d'art et d'histoire, que ce patrimoine soit protégé (Chapelle des Jésuites dont la fin des travaux extérieurs est prévue pour juillet 2015, cathédrale, chapelle Saint-Jean, ascenseur à bateaux), ou non protégé (églises de Ecques, Clarques, Mametz, Hallines, Eperlecques, Bayenghem-les-Eperlecques, estaminet de Serques) sans oublier le contrat d'identité patrimonial, un plan pluriannuel de restauration des Monuments de Saint-Omer qui concerne les deux types de patrimoine.

- La politique de reconversion du patrimoine et des sites

- o La motte castrale : site ouvert au public en saison (visite du site et de l'ancienne prison), espace d'accueil d'expositions et logement d'artistes

- o La chapelle des jésuites destinée à l'accueil d'événements culturels.

- o L'ascenseur à bateaux avec un centre d'interprétation sur le site

- o L'acquisition de deux moulins par la CASO : le moulin à eau de Tournehem et le moulin à vent de Norbécourt tous deux pourvus de leur machinerie.

- La politique d'aménagement des espaces publics et des friches :

- o La ZAC du centre-ville Arques correspondant au site primitif de la verrerie Arc International avec logement, commerces et pôle verrier

- o la friche Ledoux à Théroouanne, conversion d'une ancienne surface commerciale au cœur de la commune et au pied de la vieille ville en centre tertiaire et espace touristique et d'interprétation

- o le traitement d'une friche industrielle en logement sur le site de l'ancienne abbaye St-Bertin,

- o la conversion de la halle des voyageurs de la gare associant un pôle numérique privé, un centre de formation sur le numérique et une crèche et le désenclavement du site par un pont routier et une passerelle piétonne.

- o La réfection des trois places du centre-ville par le cabinet Jacqueline Osty avec la volonté de leur redonner une unité

- o La réfection des places des faubourgs par le cabinet Philippe Thomas.

La stratégie d'interprétation du territoire, intimement liée à un volet de la politique touristique (révéler 2000 ans d'histoire et du patrimoine du territoire) sera

précédée d'une réflexion imposée par la réalisation d'espaces thématiques. Cette stratégie vise à articuler le projet de CIAP de Pays avec les autres équipements thématiques du territoire et à mener un programme cohérent à l'échelle de l'ensemble du territoire. Les différents espaces d'interprétation sont :

- o L'espace patrimoine-territoire à Théroouanne (150m<sup>2</sup>) présentera l'histoire passée cette ville, ancienne cité gallo-romaine et évêché médiéval détruit au 16<sup>e</sup> siècle. Elle s'appuiera sur le projet collectif de recherches conduit par François Blary qui par l'analyse de l'ensemble des sources, des publications et des rapports de fouilles croisées à de nouvelles formes de prospections archéologiques (microtopographie, prospections géophysiques) renouvellera la connaissance du site. Cet espace d'interprétation permettra de comprendre l'organisation de la vieille ville au travers des traces paysagères et ouvrira vers la visite du site archéologique de l'ancienne cathédrale.

- o La cité verrière à Arques est un projet en cours d'étude qui associe la ville et l'entreprise Arc International. Ce centre d'interprétation sur le verre, dont le programme n'est pas encore complètement arrêté, intégrera dans sa scénographie un module dédié à l'histoire de l'évolution de l'entreprise et de la ville. Il ouvrira aussi vers les visites de l'entreprise et sur la ville.

- o L'espace d'interprétation de l'ascenseur à bateau des Fontinettes à Arques exposera l'histoire de la réalisation et le fonctionnement de cet ouvrage d'art industriel unique.

- o La maison du marais en gérance privée, comprend un espace d'exposition permanent sur l'histoire de l'évolution du marais, ses paysages, sa faune et sa flore, ses activités, son patrimoine matériel et immatériel. L'équipement propose également des visites en bateau traditionnel du marais sur le marais ouest (formation des personnels assurée par le Pah et le PNR).



### 3 OBJECTIFS



Les objectifs du CIAP sont au service du projet touristique et du projet culturel de la collectivité.

Le CIAP renforce le projet touristique. Il sera associé à l'office de tourisme pour devenir la porte d'entrée de tous les visiteurs :

- en leur fournissant des clés de lecture, il va ainsi permettre la compréhension historique, paysagère, patrimoniale du territoire,
- en éveillant leur curiosité, le CIAP leur donnera envie d'aller découvrir le territoire

Il contribuera ainsi à la dynamique de l'Office de Tourisme en proposant une offre qui participe à accroître la durée de séjour sur le territoire.

Le CIAP s'inscrit dans le projet culturel du territoire :

- en se rendant accessible à tous au travers d'un langage simple et d'un propos qui suscite l'intérêt du visiteur,
- en expliquant l'histoire particulièrement riche de ce territoire,
- en renouvelant le regard des habitants sur leur cadre de vie, en confirmant ce qui relève de l'inconscient collectif et en créant des déclics pour ouvrir vers d'autres thématiques de découverte
- en impliquant les habitants dans l'histoire, l'évolution et la pérennisation de leur patrimoine
- en incitant les habitants à protéger et à valoriser leur cadre de vie, parce qu'il participe de leur identité et de la mémoire

Il constitue également un lieu dédié à approche orientée vers les besoins et la sensibilisation des jeunes publics.

## 4 CARACTERISTIQUES



### LE LIEU D'IMPLANTATION

Le CIAP sera implanté à Saint-Omer, avec l'Office de Tourisme, au rez-de-chaussée de la maison d'Alexandre Ribot, dans l'enclos de la cathédrale Notre-Dame de Saint-Omer. Le projet comprend également la réalisation d'un espace de stationnement en contrebas de l'enclos, au pied des remparts ainsi que la liaison entre ces deux espaces à travers le rempart. Celle-ci bénéficiera d'une scénographie permettant d'évoquer l'évolution de la fortification.

### LES FONCTIONS DU CIAP

La réflexion menée sur la stratégie globale d'interprétation a permis de préciser les fonctions du CIAP du Pah.

Le CIAP est un espace d'interprétation et de découverte du territoire qui permet aux visiteurs de comprendre l'évolution et les spécificités du territoire, de son architecture, de son

patrimoine, de sa culture et de ses paysages. En munissant les visiteurs de ces clés de lecture, le CIAP contribuera à les renvoyer vers les autres équipements et sites du territoire : Musée de l'hôtel Sandelin, musée archéologique de Théroouanne, Bibliothèque d'agglomération, Maison du Marais, La Coupole centre d'histoire et de mémoire, le Blockhaus d'Eperlecques...

Il est aussi un point d'information qui orientera les visiteurs vers les lieux ressources de connaissance et les outils nécessaires à un approfondissement sur le sujet souhaité, notamment vers la bibliothèque d'agglomération, les médiathèques du territoire et vers les projets d'aménagement du territoire.

Il propose des ateliers pédagogiques ouverts au jeune public (individuel et scolaire), destinés à éduquer son regard et à l'initier à la découverte de l'architecture et du patrimoine, conformément à la convention Pays d'art et d'histoire.

### LES ESPACES DU CIAP

Un espace d'interprétation au rez-de-chaussée de 150 à 170 m<sup>2</sup>

Une salle d'atelier pédagogique au 1er étage

Les bureaux du Pays d'art et d'histoire au 2e étage

## L'ESPACE D'INTERPRÉTATION

Il comportera des renvois au territoire : son contenu est complémentaire de l'offre existante ou à développer, c'est un espace relais vers d'autres lieux, d'autres sites.

A partir des supports diversifiés et de leur contenu, il permettra à chaque visiteur, en fonction de ses attentes, de créer son propre parcours, sa propre expérience du territoire et la vision qui fait sens pour lui. Pour l'habitant, il contribuera à renforcer le sentiment d'appartenance au territoire.

Cet espace sera basé sur une approche polysensorielle avec un équilibre entre les différents types de supports : tactile, ludique, pédagogique... qui permettra de s'adresser à tous les publics

Il comprendra aussi un espace dédié à Alexandre Ribot, homme d'Etat de la IIIe République et légataire de la maison dans laquelle le CIAP sera implanté

Il devra s'articuler avec l'espace de liaison aire de stationnement/enclos qui sera traitée autour du thème des fortifications que l'on franchit.

Il proposera une visite d'une durée maximale de 45mn/1h pour laisser le temps et l'envie de la découverte de la ville et du pays.

L'espace d'interprétation doit pouvoir évoluer, se régénérer régulièrement. Cela implique une scénographie, non figée, réversible. Les solutions proposées tendront à la sobriété, à la clarté. Les modules de cette scénographie seront suffisamment souples pour évoluer par ajouts, soustraction, compléments, substitution afin d'être adaptés en fonction de leur usage et de leur réception par les publics mais aussi pour les besoins de modification du contenu (liées aux découvertes, recherches...). De la même manière on prévoira un mobilier non monolithique, qui soit souple et

adaptable. Le graphisme et l'iconographie seront aussi réversibles. Une attention particulière sera apportée

- sur le rapport d'équilibre entre :

o Les supports proposés (maquettes, numérique, panneaux...)

o Les textes et les différentes représentations visuelles

- sur les bons rapports d'échelle dans les images, sur la taille des documents pour leur lisibilité et sur leur suite logique.

## LES PUBLICS

Les habitants du territoire

Saint-Omer est le cœur du pôle urbain de la CASO. Sa population diminue au profit de des communes périurbaines. L'un des enjeux du PLUi de la CASO est de revenir à un meilleur équilibre.

Le pôle urbain se caractérise par une surreprésentation des catégories sociales les plus défavorisées, notamment à Saint-Omer qui accuse l'un des plus faibles indices de taux de développement humain selon les critères de la Région Nord-Pas-de-Calais. Saint-Omer et Longuenesse concentrent les principaux quartiers de l'agglomération concernés par la politique de la ville.

Le CIAP doit inciter les habitants à découvrir leur cadre de vie. L'espace d'interprétation doit leur montrer leur territoire pour le faire comprendre et mieux le connaître. Par rapport à leur pratique du territoire, il faut leur apporter des clés d'analyse, renouveler leur regard et leur donner envie d'en devenir les ambassadeurs.

Les publics jeunes

Le Pah comptait en 2010 plus de 16 000 élèves scolarisés soit 22% de la population. Le pôle urbain concentre une grande partie des collèges et la totalité des lycées du Pah soit plus de 6000 élèves. Le public jeune est ciblé dans ses diverses composantes : de l'enfant à l'adolescent, scolaire, hors-temps scolaire, périscolaire.

### Les visiteurs extérieurs

Parmi les quelques 30 000 touristes accueillis à l'Office de Tourisme en 2010, on comptait 75% de Français. Il s'agit pour la grande majorité d'excursionnistes issus du territoire et de la région Nord-Pas-de-Calais.

Les touristes belges et néerlandais représentaient 13% des visiteurs et les britanniques 8%.

En 2013, en s'appuyant sur les chiffres d'entrée des différents sites et équipements, la fréquentation du pays de Saint-Omer a été estimée à 650 000 visiteurs.

En 2013, les clientèles étrangères représentent 44% des nuitées (hôtel et hôtellerie de plein air) sur la Région de Saint-Omer, soit 17 points de plus par rapport à la région. Les Britanniques constituent la 1ère clientèle étrangère (65%), suivis des Belges (13%) et des Néerlandais (9%).

Les clientèles françaises en 2013 viennent essentiellement du Nord-Pas de Calais (plus de la moitié), puis de la région parisienne (près d'un quart). Ces deux bassins de résidences sont prépondérants sur l'Audomarois, par rapport aux moyennes régionales. A noter toutefois une part non négligeable du bassin Est de la France, sur-représenté par rapport à la moyenne régionale (10% contre 4,5%).

## LES DIFFÉRENTS TYPES D'ATTENTES DES PUBLICS

Le CIAP devra répondre à des attentes différentes selon les publics.

### Les attentes des publics locaux

Un public d'amateurs éclairés qui suit les visites, participe aux conférences, fait partie des sociétés d'histoire locale ou des associations culturelles. Cultivés, ils recherchent toujours de nouvelles informations sur l'histoire et le patrimoine du territoire. C'est aussi un public prescripteur qui emmène ses enfants, petits-enfants, parents ou amis.

Un large public pour qui le patrimoine se consomme lors de grands événements type JEP, Journées des Sites Fortifiés... Il aime découvrir les choses par une approche simple, ludique, interactive.

Les attentes des publics des centres sociaux seront précisées après étude tout comme celles du jeunes public : les adolescents, les enfants, les jeunes des maisons de quartier (développement à venir)

Une population ouvrière qui représente la majorité des habitants a des intérêts ciblés liés à leur activité professionnelle ou à leur commune de résidence. C'est par ce prisme qu'on pourra les inciter à venir découvrir le CIAP.

Les attentes des visiteurs extérieurs ciblés dans le contrat de rayonnement touristique :

**Le cultur'heureux** : bon vivant mais pas frivole, j'aime comprendre, apprendre, découvrir et nourrir mon esprit et mes sens...du terroir au savoir, de l'histoire à l'art, du traditionnel au contemporain...je cherche un séjour qui va m'étonner

**L'explorateur** : J'aime explorer. Une fois choisi mon port d'attache, ma curiosité n'a d'égale que ma mobilité, et je sillonne ma destination en nomade gourmand de tout, des attractions majeures aux perles cachées dans les recoins de ma zone de séjour...

**Le récréatif-familial** : la famille c'est un plaisir et aussi une contrainte dit-on... mais en vacances il ne faut plus que du plaisir : ensemble, pour partager des moments rares, tout en sachant ménager des moments plus indépendants, adaptés aux goûts de chacun. En se préparant à l'avance on trouve les bons plans qui nous offrent tout cela.

**Le grands espaces** : J'ai soif d'évasion, de liberté et de paix... de rompre avec le stress et la densité de la ville. Mes lieux d' « échappée belle » ?... les grands espaces naturels sauvages évidemment, mais pourquoi pas aussi un jardin à végétation libre, une cathédrale, un musée...

**L'éco-touriste** : En vacances aussi on peut être responsable et en profiter pour s'offrir une relation différente à la nature et aux hommes. Je choisirai une destination qui partage mes valeurs et m'offre des activités au contact de la

nature, en échange je consomme local et je surveille mes comportements...

L'affinitaire : Je suis né ici...et je suis parti, mais je sais d'où je viens. « Min coin » ça reste ma destination préférée, pour retrouver les amis, la famille, mes racines, mes paysages... J'en suis fier et j'y emmène mes amis d'ailleurs.

A ces visiteurs extérieurs, il faut donner des clés de compréhension rapide avant une visite (de site, de ville, de MH...), un circuit... L'espace d'interprétation est une porte d'entrée sur le territoire, un aperçu initial pour donner envie d'en découvrir plus. Parmi eux figurent des anglophones et des néerlandophones.

# 5

## LES GRANDS PRINCIPES SCENOGRAPHIQUES



### PRINCIPES GÉNÉRAUX

C'est depuis l'accueil de l'Office de tourisme que le visiteur accèdera à l'espace d'interprétation. Son entrée doit donc bénéficier d'un sas attractif qui incite à y entrer et éveille la curiosité

Au sein de l'espace d'interprétation, la scénographie intégrera un outil de présentation de l'évolution du territoire, une « maquette multimédia » de l'évolution historique et paysagère du territoire comme le préconise le rapport sur les CIAP de Marie PETIT pour le Ministère de la Culture et de la Communication : « un audiovisuel qui s'appuierait sur une maquette grand format du périmètre du site, de préférence numérique, pour permettre au visiteur à partir d'un seul dispositif d'avoir une multiplicité d'informations sur l'histoire du territoire, ou sur certains éléments de cette histoire »

Aux données de contenu qui seront fournies, la scénographie alliera

différents modes d'interaction avec les publics

- des outils multimédias tactiles afin que le visiteur soit également acteur de sa propre découverte et éviter toute forme de passivité,
- des outils graphiques (schémas, cartographie rétrospective, relecture de documents, croquis, dessins d'architectes, chorèmes...) qui sont les outils d'expression de l'urbaniste, de l'architecte, du paysagiste et qui permettent d'aller à l'essentiel pour montrer l'évolution d'un territoire.
- Des maquettes explicatives (évolution de sites, monuments...) bien légendées et pourvues de documents explicatifs (dessins, contextualisation)
- Des outils à manipuler lorsque le propos le nécessitera.
- On veillera à articuler les nouvelles propositions avec la série d'outils numériques que le Pays d'art et d'histoire a réalisés : modélisation 3D du

plan relief de Saint-Omer et ses environs en 1758, reconstitutions des volumes intérieurs de l'abbatiale Saint-Bertin et de la chapelle Notre-Dame-des-Miracles, inventaire numérique des objets mobiliers de Saint-Omer). Une présentation de ces outils aux candidats retenus aura lieu au début du concours.

Afin de pouvoir répondre à ce type de mise en œuvre, le scénographe sait intégrer les outils numériques parmi la diversité des supports d'interprétation et s'appuyer sur les compétences complémentaires et diversifiées qui constituent le champ des nouvelles technologies. Sa démarche adopte des stratégies qui :

- favorisent la découverte, l'approche sensible des choses et des lieux
- combinent l'interdisciplinarité et relèvent de la pédagogie, des arts de la scène, du spectacle vivant, de l'illustration...

## LES ENTRÉES THÉMATIQUES

Le travail sur les contenus est en cours d'élaboration. Néanmoins les cinq entrées thématiques qui caractérisent fortement le territoire sont identifiées pour le présenter dans son ensemble et serviront de fil conducteur à la scénographie de l'espace d'interprétation.

### L'eau et sa mise en valeur

Le territoire est parcouru par trois cours d'eau descendant de l'Artois en direction de la plaine flamande comme la Lys ou vers la plaine maritime pour la Hem et l'Aa. Cette dernière, avant d'y arriver traverse une vaste dépression, le marais audomarois. L'eau a donc structuré les premiers axes : les premiers chemins empruntaient les vallées et les voies romaines contournent le marais. A partir du Moyen Age, le percement de canaux et la mise en valeur du marais haut permettent une mise en lien direct du territoire avec la mer par bateau contribuant à son développement. Si, au 18<sup>e</sup> s. le percement du canal de l'Aa à la Lys (vers Lille) met fin au rôle de « hub » du territoire, il permet au siècle suivant le

développement de l'industrie verrière à Arques tandis que les marais bas sont poldérisés.

### Le phénomène urbain

Le Pays d'art et d'histoire compte deux villes historiques. Théroutte est un ancien chef-lieu de cité gallo-romaine, puis évêché médiéval avec ses églises et ses remparts. Fossilisée depuis sa destruction au 16<sup>e</sup> siècle, la ville ne peut s'appréhender qu'au travers des vestiges archéologiques et du paysage. Port et grande ville de commerce médiévale, Saint-Omer fut jusqu'à la Révolution la seconde ville d'Artois. Avec la Révolution industrielle puis l'étalement urbain au 20<sup>e</sup> siècle, le pôle urbain autour de Saint-Omer compte 50 000 habitants répartis dans 6 communes de 3 000 à 13 000 habitants.

### Le monde rural

Déjà exploitées à l'époque gallo-romaine, les campagnes de l'Audomarois bénéficient d'une nouvelle mise en valeur avec les beaux siècles du Moyen Age qui les transforme en terres riches. Aux marges s'étendent les massifs forestiers (Clairmarais, Eperlecques, Tournehem) qui avec les carrières et argilières fournissent les matériaux de construction pour l'ensemble du territoire. Au centre, le marais a influencé l'organisation des terroirs. Des landes ont aussi été conservées, témoignage de pratiques agro pastorales.

### L'économie

L'Audomarois est de longue date une terre industrielle, de l'artisanat gallo-romain à la Révolution industrielle en passant par la draperie médiévale. Le territoire a expérimenté beaucoup d'activité avant la Révolution industrielle (textile, cuir, brasseries, saurisseries, faïences, pipes en terre, métallurgie...) et s'est spécialisé dans trois domaines avec la Révolution industrielle : l'agro-alimentaire (sucrierie, distilleries, brasseries...), la papeterie dans la vallée de l'Aa et la verrerie à Arques. La part de l'emploi industriel reste importante malgré la mondialisation. Le territoire est aussi marqué par la présence artisanale autour des moulins, brasseries, fours à chaux...

### Un territoire d'interface

Carrefour dès l'Antiquité, port au Moyen Age, ce territoire est profondément marqué par son positionnement géographique aux confins de l'Artois, la Flandre et la plaine Maritime. C'est aussi un carrefour entre Flandre, Angleterre et France qui a généré avec ces trois entités tout au long de l'Histoire des relations commerciales, religieuses, culturelles, militaires... Mais aussi autant d'influences qui ont construit l'identité de ce pays.